

# Annexe géographique

## 4/ territoire Bresse, Dombes et val de Saône



année 2005



## Contenu du document

- Présentation des annexes et des territoires SDAGE-DCE
- Codes et limites des masses d'eau superficielle
- Codes, limites et typologie des masses d'eau souterraine
- Les enjeux du territoire
- Pressions importantes
- Masses d'eau superficielle risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015
- Masses d'eau superficielle pré-identifiées comme fortement modifiées
- Masses d'eau souterraine risquant de ne pas atteindre le bon état qualitatif
- Masses d'eau souterraine risquant de ne pas atteindre le bon état quantitatif
- Liste des masses d'eau principales et facteurs de risque de non atteinte du bon état



Ces annexes sont des documents d'étape. Elles seront amenées à évoluer lors de l'actualisation ultérieure de l'état des lieux qui accompagnera la révision du SDAGE. Une homogénéisation de toutes les cartes sera réalisée.



## Présentation des annexes et des territoires SDAGE-DCE

En septembre 2000, la directive cadre sur l'eau a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Harmonisant les directives existantes, le nouveau texte définit un cadre général pour la protection et l'amélioration de tous les milieux aquatiques. Il prévoit, après avoir réalisé un état des lieux fin 2004, l'élaboration d'un plan de gestion du district hydrographique, intégré dans le SDAGE qui doit être révisé avant fin 2009. L'objectif général recherché avec la mise en œuvre du SDAGE révisé est l'atteinte du bon état pour tous les milieux d'ici 2015.

### ■ Des annexes géographiques pour accompagner l'état des lieux

Pour construire l'état des lieux de la directive dans le bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens, la méthode retenue a été de faire appel largement à l'expertise locale et à la contribution des acteurs socioprofessionnels. Au cours du dernier semestre 2003, des réunions à l'échelle des bassins versants ont été organisées avec les techniciens et experts locaux afin de réaliser un travail technique permettant de recueillir des informations détaillées sur l'ensemble des masses d'eau du district. Ces contributions sont disponibles sur le site internet du réseau de bassin (<http://rdb.eaurmc.fr>). Une synthèse a été réalisée à l'échelle du bassin pour l'élaboration de l'état des lieux.

Afin de valoriser la richesse de l'information recueillie, cet état des lieux est accompagné par des annexes géographiques qui permettent de présenter plus en détail ces données.

Cette annexe géographique est un document d'appui élaboré à partir des travaux d'état des lieux réalisés avec les acteurs locaux. Il a été présenté aux commissions géographiques qui ont contribué à sa mise au point.

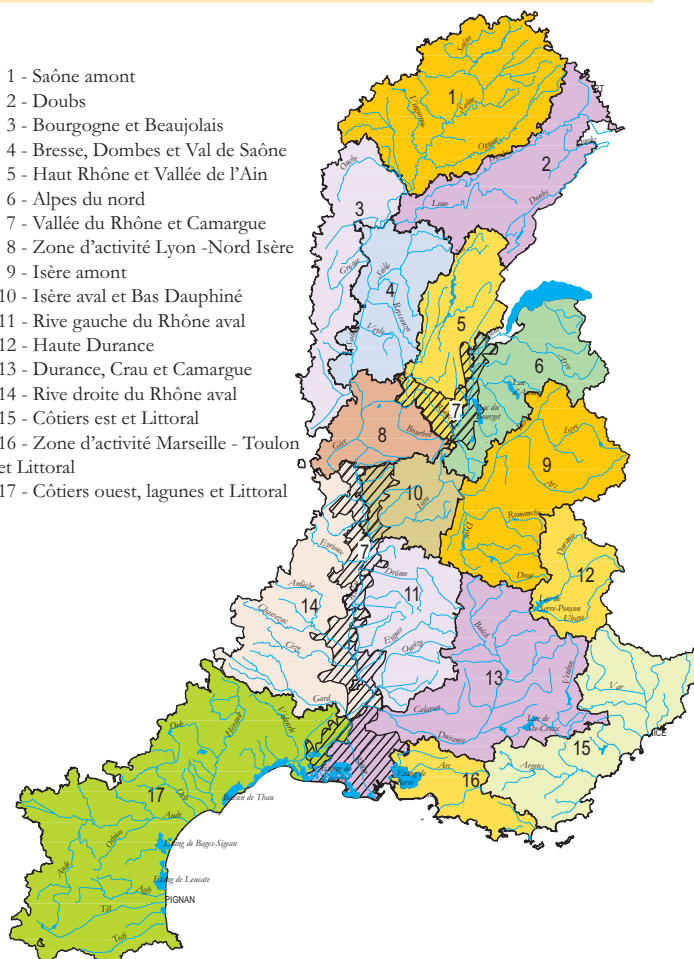
Ce document présente une évaluation de l'état des milieux en 2003 tenant compte des principales pressions identifiées ; une évaluation de la situation à l'horizon 2015 au travers de l'estimation du risque de non atteinte du bon état, si aucune action complémentaire à ce qui est déjà prévu n'est engagée. L'échelle des territoires dits "SDAGE-DCE" a été retenue pour cette présentation. Elle a vocation à servir de document-ressource aux acteurs de l'eau concernés par ce territoire.

### ■ Une approche du district par territoire SDAGE-DCE

L'analyse économique tenant une place importante dans la mise en œuvre de la directive, un découpage du bassin en territoires géographiques cohérents et pertinents, à partir de critères appropriés, s'est avéré nécessaire pour faciliter les futures analyses économiques et pallier autant que possible les insuffisances d'une analyse strictement limitée à l'échelle de la masse d'eau. **17 territoires SDAGE/DCE ont ainsi été identifiés dans le district pour définir des espaces géographiques présentant un fort degré d'homogénéité dans le domaine de l'activité humaine et de l'occupation de l'espace par rapport à leurs relations avec la ressource en eau.**




Territoires SDAGE-DCE

- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et Beaujolais
- 4 - Bresse, Dombes et Val de Saône
- 5 - Haut Rhône et Vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône et Camargue
- 8 - Zone d'activité Lyon - Nord Isère
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Bas Dauphiné
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau et Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et Littoral
- 16 - Zone d'activité Marseille - Toulon et Littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et Littoral



# Codes et limites des masses d'eau superficielle

## 4/ Bresse, Dombes et val de Saône

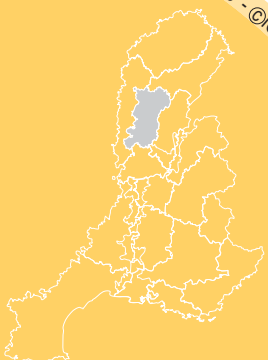
- R668 Codes des masses d'eau cours d'eau
- L1 Codes des masses d'eau plans d'eau
-  Masses d'eau artificielles - code > R3000 (+ code R1484)
-  Limite des territoires SDAGE-DCE
-  Cours d'eau

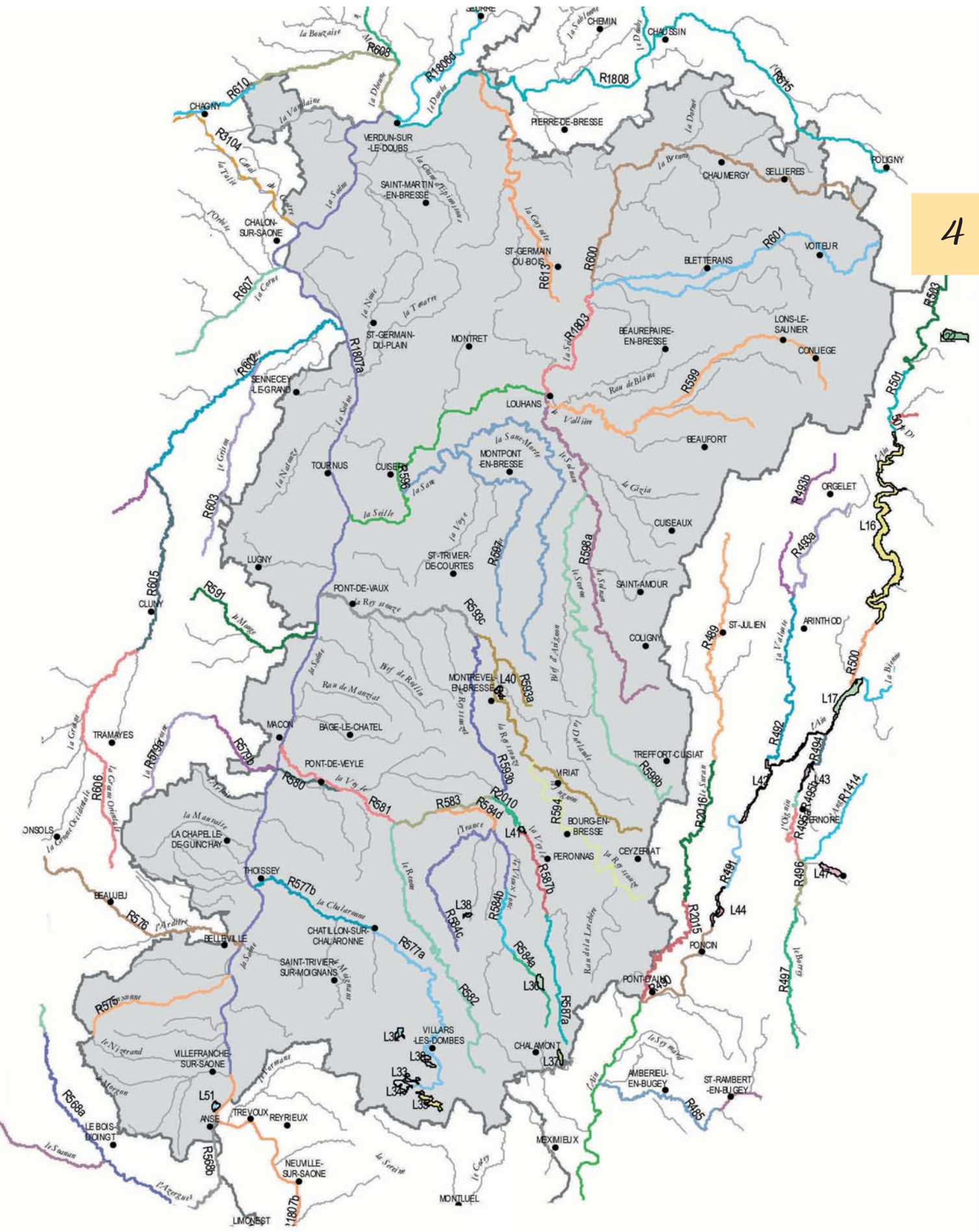


Les couleurs sont utilisées pour visualiser les masses d'eau et leur limite



Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Carthage / ©IGN BD Carthage







# Codes, limites et typologie des masses d'eau souterraine

## 4/ Bresse, Dombes et val de Saône

6506 Code masses d'eau souterraine à l'affleurement

6217p Code masses d'eau souterraine profondes

 Masses d'eau profondes - niveau 1

 Masses d'eau profondes - niveau 2

Typologie des masses d'eau

 Alluvial

 Karst

 Edifice volcanique

 Imperméable localement aquifère

 Intensément plissée

 Socle

 Limite des territoires SDAGE-DCE

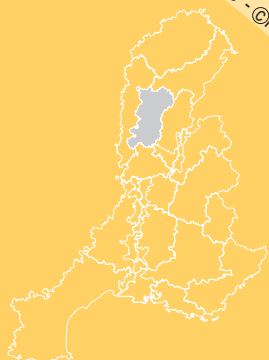
 Cours d'eau

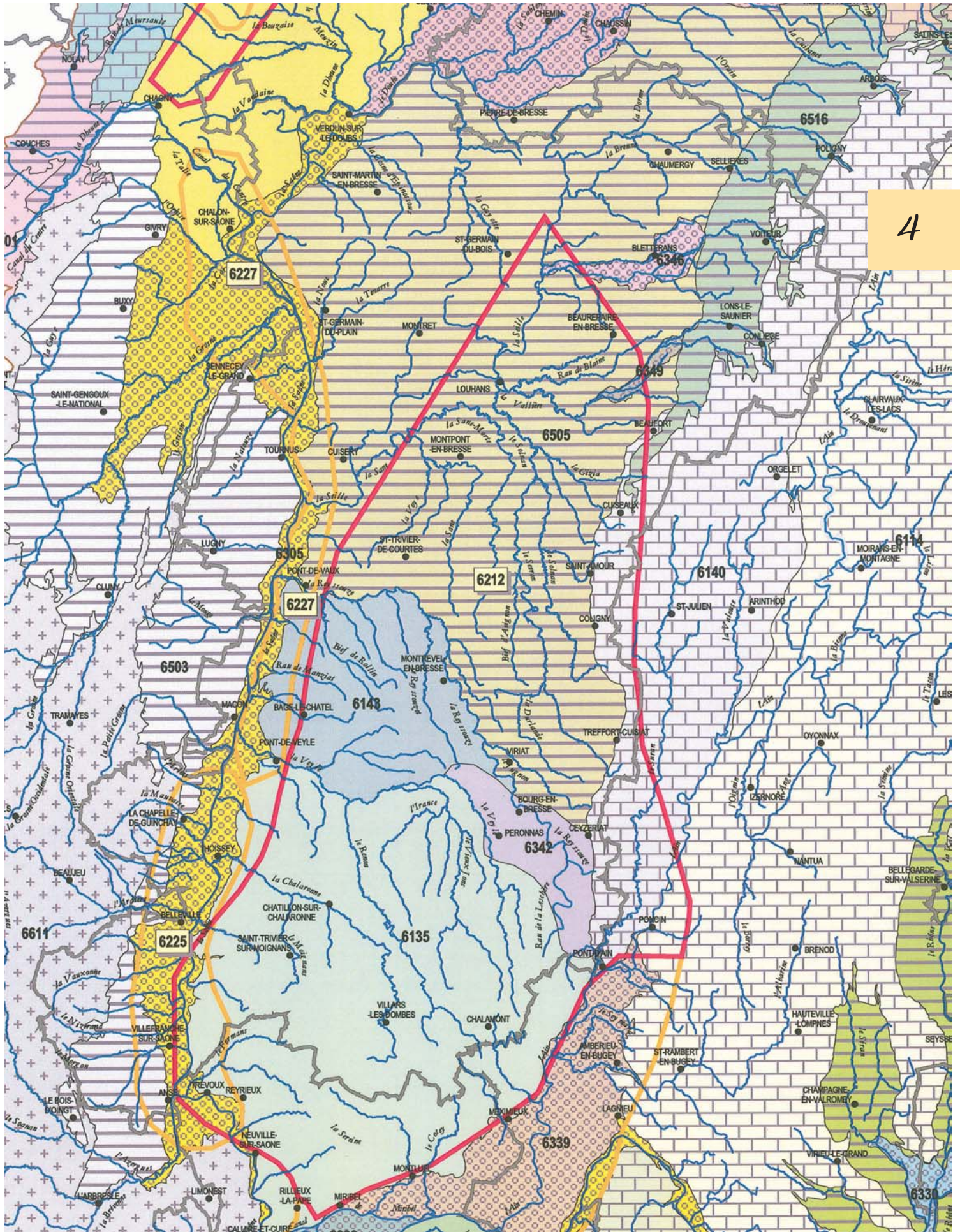
 Limite du bassin hydrographique



Les couleurs sont utilisées pour visualiser les masses d'eau et leur limite

Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Carthage





4

## Les enjeux du territoire

Ce territoire se compose d'un "berceau d'eau dormante" eaux dormantes des étangs de la Dombes et de la Bresse et eaux dormantes des affluents de la Saône (excepté la Seille). La plaine alluviale du val de Saône, immense champ d'inondation, constitue un axe structurant.

Il se compose de 28 masses d'eau "cours d'eau" soit 992 kilomètres de linéaire, de 11 masses d'eau "plan d'eau" et de 10 masses d'eau souterraine.

La pluviométrie moyenne à forte se traduit par un régime pluvial des cours d'eau. Les contrastes sont élevés entre les hautes eaux de l'automne et de l'hiver et les étiages estivaux.

Le fossé bressan apparaît ici, comme une plaine d'effondrement tertiaire entre la retombée faillée du Massif central à l'ouest (au pied duquel coule la Saône) et le chevauchement frontal du Jura à l'est. Recouvert d'apports fluvio-glaciaires quaternaires, il comprend la plaine de Bresse, modelée par des terrains imperméables où coulent de nombreuses rivières (Brenne, Solnan, Sevron, Seille, Reyssouze). Le plateau de la Dombes émerge par l'incision post-glaciaire de la Saône et du Rhône qui l'encadrent.

Ce territoire plat est dominé par l'activité agricole. Il est fortement marqué par l'action de l'homme. L'agriculture exerce une pression forte (rejets et prélèvements). La pisciculture dombiste, même si elle est un élément très fort du façonnage du milieu et du paysage, ne représente pas une pression majeure en comparaison de l'agriculture intensive. En revanche, l'industrie agro-alimentaire (laiteries, abattoirs) est à l'origine d'une pression d'autant plus importante qu'elle s'exerce sur des cours d'eau à faible débit. Quant à la pression urbaine, elle se localise essentiellement au niveau des agglomérations de Villefranche-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Lons-le-Saunier et Louhans.

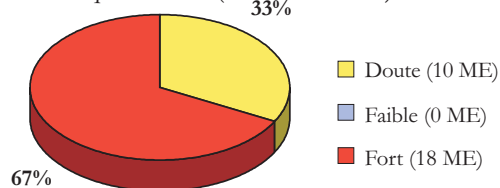
### Les masses d'eau cours d'eau

L'évaluation du risque de non atteinte du bon état (NABE) 2015 consiste à analyser, le plus objectivement possible la situation actuelle, d'après des critères physiques, physico-chimiques et biologiques, sur la base de données quantifiées et d'avis d'experts, puis à évaluer, à partir de données connues, la situation probable en 2015 et à apprécier l'écart entre cette dernière et le bon état écologique.

Dans l'attente d'une définition formelle au niveau européen, le bon état écologique est approché par les classes de qualité verte et bleue du système national d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ EAU).

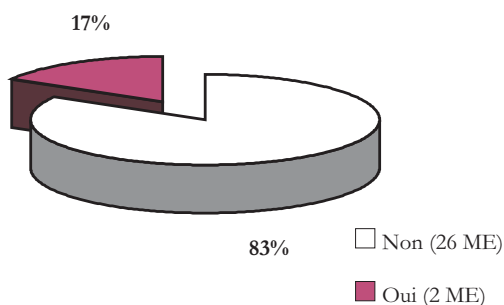
Les impacts probables à échéance 2015 sont évalués sur la base d'un scénario d'évolution des pressions qui intègre l'application des réglementations en cours, les plans d'actions opérationnels ou en phase de l'être (SAGE, contrats de milieu, de branche, ...), ainsi que les grandes décisions d'aménagement du territoire (urbanisme, infrastructures, ...).

Évaluation du linéaire des masses d'eau (ME) à risque NABE (total = 992 km)

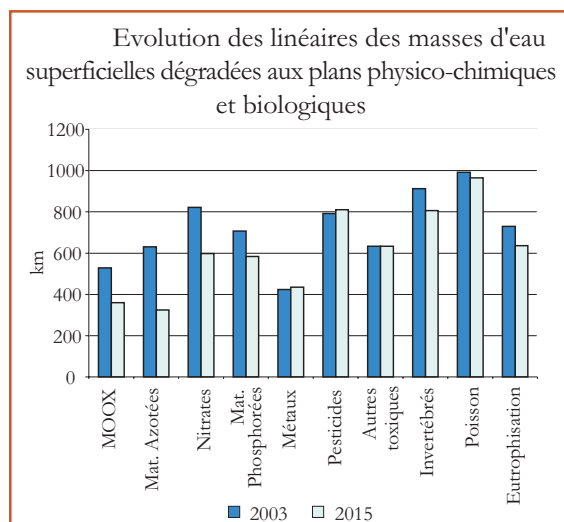


L'atteinte du bon état ne semble possible pour aucune masse d'eau. Le caractère dégradé de ce territoire est évident. Le cumul de nombreux facteurs liés aux rejets urbains, industriels, agricoles en est la cause. Les pesticides et les nitrates de la grande culture (maïsiculture) et de la viticulture, les matières phosphorées des rejets domestiques et de l'élevage, les matières organiques oxydables des collectivités ainsi que les toxiques et métaux des activités industrielles de Mâcon, Tournus, Louhans, Bourg-en-Bresse et Villefranche-sur-Saône sont présents en grande quantité. Le développement des approches contractuelles sur la Seille, la Veyle, la Reyssouze avec leur contrat de rivière ou sur la Saône avec le contrat de vallée inondable devrait permettre d'atténuer les pressions sur les milieux.

Linéaire de masses d'eau (ME) pré-identifiées comme fortement modifiées (total = 992 Km)

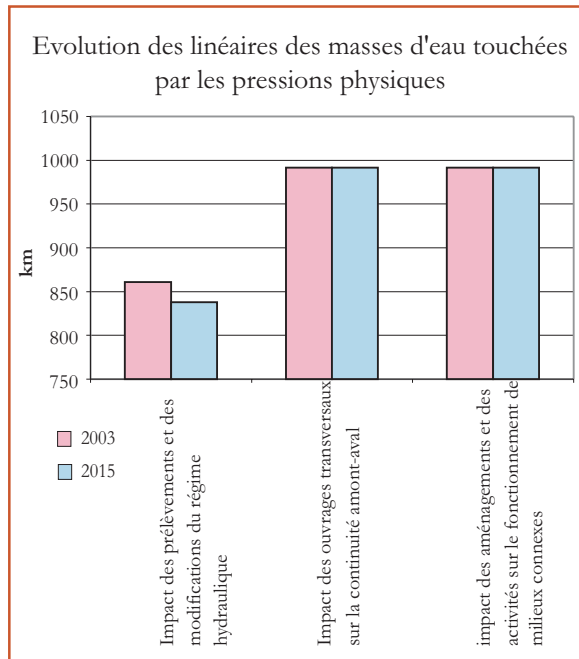


La pression anthropique, en 2003, est telle sur certaines masses d'eau que leurs caractéristiques physiques (au niveau hydromorphologique) conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées. C'est le cas de la Seille du Solnan à sa confluence avec la Saône (activités de navigation et agricoles) et de la Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône (navigation et artificialisation du lit majeur).



Dans une projection à 2015, les altérations physico-chimiques par les pesticides, nitrates et matières phosphorées restent les plus dégradantes pour la qualité de l'eau. Les efforts localisés des procédures de gestion pour la maîtrise des pollutions diffuses viti-vinicoles et industrielles toxiques permettront d'améliorer sensiblement la situation mais ne permettront pas d'atteindre le bon état. Les efforts devront se poursuivre à ce niveau. L'amélioration des collectes urbaines devrait se traduire par une baisse significative du linéaire de cours d'eau concerné par les altérations de type matières azotées et dans une moindre mesure de type MOOX.

La Reyssouze (moyenne et inférieure), le Jugnon, la Veyle, le Vieux Jonc, la Seille du Solnan à la Saône, la Brenne et le Renon cumulent cependant des handicaps sur les pesticides liés aux activités viti-vinicoles (en rive droite de la Saône et en tête de bassin de la Seille), à la grande culture en plaine (Bresse, Dombes et Val de Saône) et aux rejets des industries (agro-alimentaire). Globalement, la qualité biologique est mauvaise et l'eutrophisation importante. Les rivières lentes de la région pourraient connaître une aggravation du phénomène d'eutrophisation dans la mesure où les rejets domestiques et agricoles sont encore mal maîtrisés.



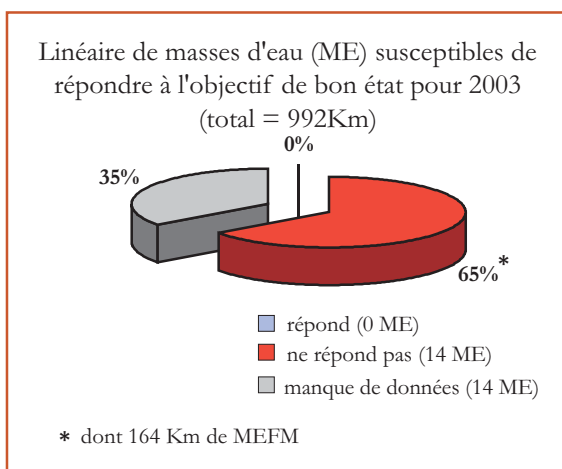
Les impacts prévisibles en 2015 des pressions physiques sur le fonctionnement des cours d'eau sont forts sur le territoire, puisque sur 992 km près de 950 km devraient être concernés par au moins un type d'impact. La Chalaronne, la Veyle, la Reyssouze, la Seille, la Brenne, la Guyotte cumulent les trois impacts en 2003. A l'horizon 2015, elles devraient les cumuler encore (ouvrages, ports, navigation sur la Saône, artificialisation et cloisonnement du milieu pour la Seille, recalibrages et seuils pour la Veyle et la Reyssouze). On notera qu'aucune amélioration de la continuité amont-aval et des espaces de liberté connexes n'est envisagée dans le scénario d'évolution.

D'après le scénario d'évolution, les impacts hydrauliques liés au drainage de la grande culture qui entraînent des crues rapides et des importantes inondations devraient diminuer légèrement.

La gestion des étangs en Dombes (10 000 ha en tête de bassin de la Chalaronne et de la Veyle) et de ceux des contreforts du bassin de la Seille, répond aux intérêts économiques des activités agricoles, touristiques et domestiques. Les rythmes des évolages et des assècs modifient et occasionnent par leur gestion parfois anarchique, d'importants gaspillages d'eau, un colmatage des cours d'eau et favorisent le développement d'espèces invasives.

A titre d'illustration et afin de mieux appréhender l'évolution projetée, d'apprécier la marge de progrès et le chemin à parcourir et de prendre la mesure de l'enjeu que représente les questions importantes, une estimation de l'état de la qualité de l'eau en 2003 vis-à-vis du bon

état écologique tel que défini actuellement a été pratiquée et est présenteci-dessous.



## Les masses d'eau souterraine

Sur les 10 masses d'eau souterraine du secteur, le risque principal de non atteinte du bon état porte sur les alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or et les alluvions de la Grosne et les alluvions fluvio-glaciaires du Couloir de Certines. Les déséquilibres sont d'ordre qualitatif. Ils sont liés aux activités agricoles (pesticides et nitrates de la grande culture et, plus localement, de la culture de la vigne). Des masses d'eau souterraine profondes, ressources stratégiques potentielles, nécessitent un travail d'amélioration de la connaissance sur les aspects quantitatifs avant d'envisager leur exploitation, leur suivi et leur gestion.

## Les masses d'eau plan d'eau

Les 11 masses d'eau sont de type artificiel. Leur qualité est mauvaise pour 8 d'entre elles. Seules les gravières d'Anse et de Montrevel-en-Bresse ont une qualité satisfaisante.

## Les questions importantes du territoire

Les grands problèmes retenus au niveau du district mettent en évidence le diagnostic réalisé à l'échelle du bassin. Ils identifient les freins à l'évolution de la situation, mais aussi les savoir-faire et les leviers d'action. Ils définissent les enjeux en cause et dressent quelques pistes d'action pour l'avenir.

- Des toxiques sont recensés sur l'ensemble du territoire en surface et dans les aquifères, en nombre et en concentration significative. Ils concernent une très large gamme d'interlocuteurs (secteur agricole, industriels, collectivités, particuliers). **Comment dépasser la complexité de la problématique pour engager des actions ?**
- L'impact physique et l'eutrophisation excessive sont très présents sur ce territoire. **Comment limiter les destructions liées aux remembrements ? Comment définir une stratégie globale de restauration des rivières, milieux annexes, zones humides pour favoriser l'autoépuration des cours d'eau ? Comment accentuer la sensibilisation sur le phosphore (traitement et émissions) ?**
- Les eaux souterraines sont vulnérables sur le territoire et la connaissance (qualitative et quantitative) sur ces aquifères est limitée. **Comment dynamiser la mise en place d'outils de gestion des aquifères (contrats de nappe, SAGE...) ?**
- La présence de zones humides majeures telles que l'ensemble de la Dombes et le val de Saône, est une caractéristique forte du territoire. **Quelles réponses apporter pour assurer leur préservation et restauration ?**
- Les débits à l'étiage sont faibles pour de nombreux bassins et insuffisants pour permettre l'atteinte des objectifs de la DCE notamment au regard de leur capacité à diluer les rejets. **Quelles solutions est-il indispensable d'apporter pour éviter que les prélèvements aggravent cette situation ?**
- Le manque d'information sur certaines masses d'eau s'explique par l'absence de structure de gestion. Les territoires orphelins sont nombreux. **Avec quels acteurs définir et mettre en œuvre un plan de gestion de ces masses d'eau ?**

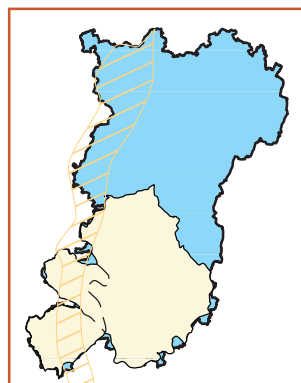
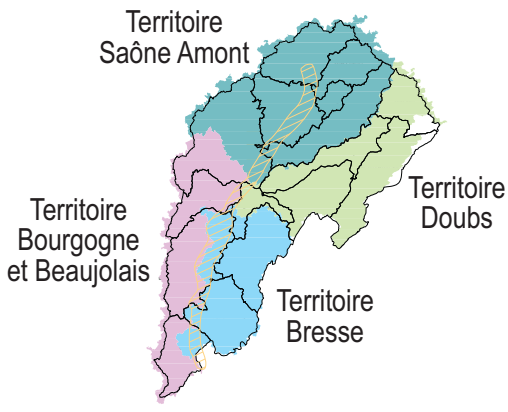
Concernant la Saône, le zoom territorial qui lui est dédié dans l'état des lieux du bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens apporte des précisions sur les enjeux de sa gestion.



# Pressions importantes

## Unité Reyssouze, Veyle, Chalaronne, Vauxonne

**Unité de réflexion :** Découpage en bassins versants homogènes permettant aux experts locaux d'apporter leurs connaissances des problématiques à un niveau local

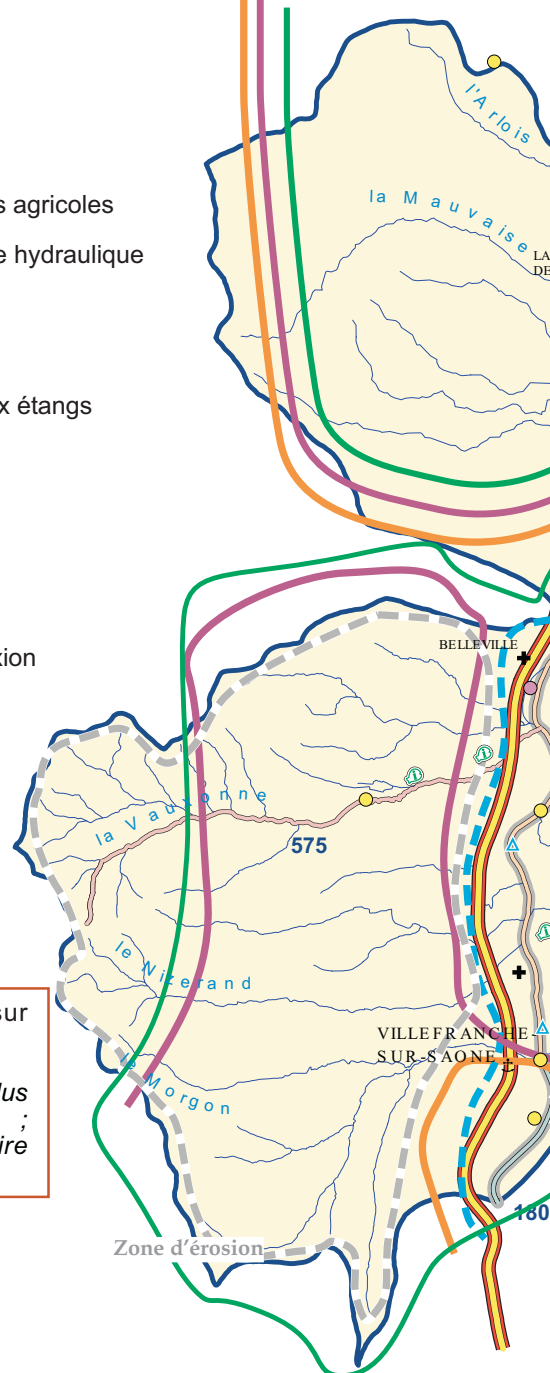


Vini : Raccordement sur STEP urbaines

Vini : vendanges

Vini : phyto, érosion, curage

- Rejets ponctuels de collectivités
- Rejets ponctuels industriels
- Rejets ponctuels mixtes
- Pollutions ponctuelles liées à une décharge
- Zone de pollution diffuse agricole
- Zone de pollution dispersée industrielle
- Zone de pollution dispersée urbaine
- Ouvrage franchissable
- Ouvrage infranchissable
- Artificialisation de cours d'eau
- Zone d'extraction
- Disparition de zones humides
- Prélèvements ponctuels agricoles
- Prélèvements ponctuels AEP
- Prélèvements ponctuels industriels
- Golf
- Prélèvements dispersés agricoles
- Modification du régime hydraulique
- Micro centrales
- Espèces invasives
- Perturbations liées aux étangs
- Moulins
- Réseau autoroutier
- Masse d'eau
- Limite Unités de réflexion

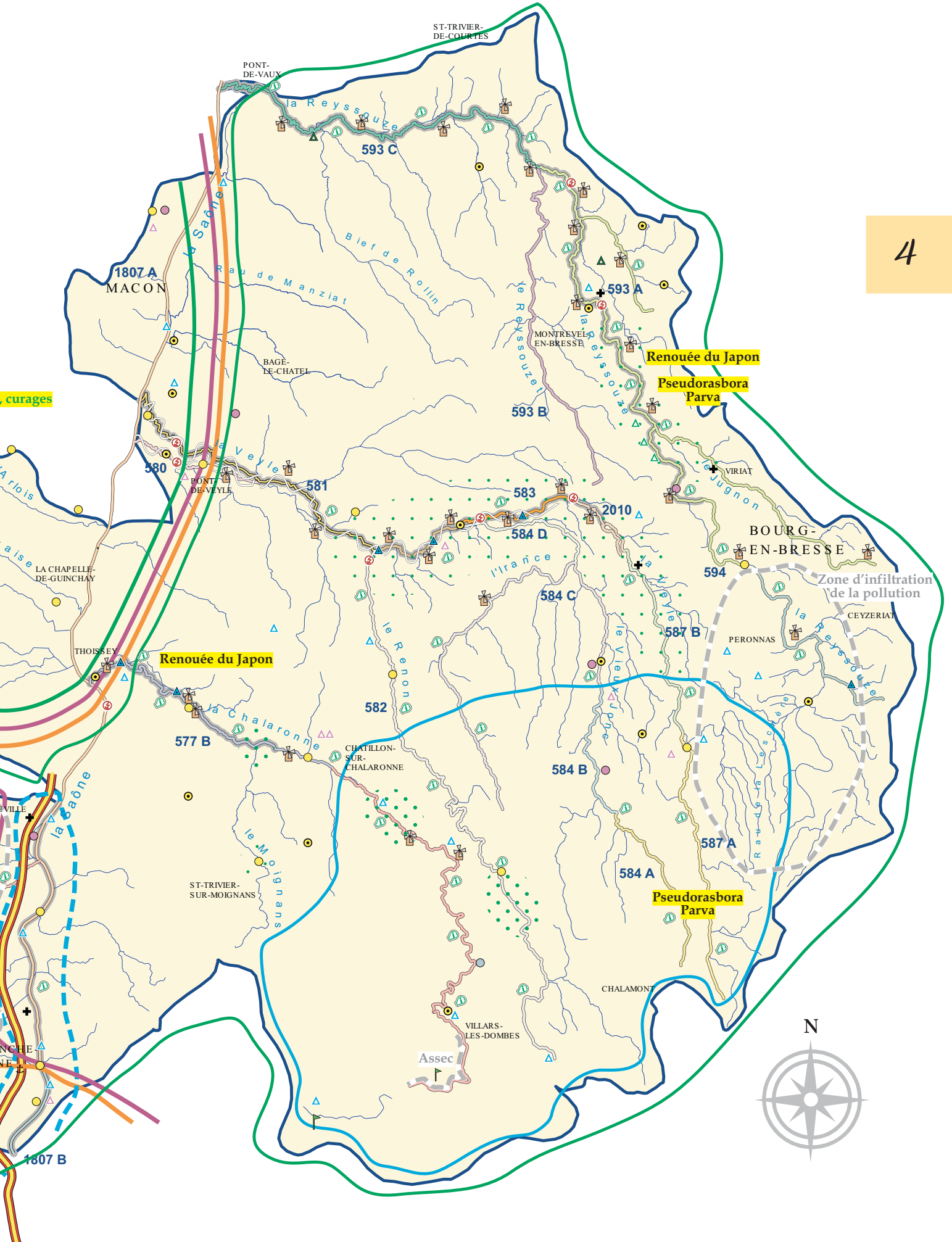


Les pressions de la Saône figurent sur une carte spécifique

*Avertissement : Seules les pressions les plus importantes sont ici représentées ; il ne s'agit en aucun cas d'un inventaire exhaustif des pressions.*



©IGN BD Carthage / ©IGN BD Carthage



1807 A  
MACON

593 C

593 B

593 A

Renouée du Japon

Renouée du Japon  
Pseudorasbora  
Parva

577 B

582

583

584 D

584 C

587 B

584 B

587 A

584 A

Pseudorasbora  
Parva

Zone d'infiltration  
de la pollution

N



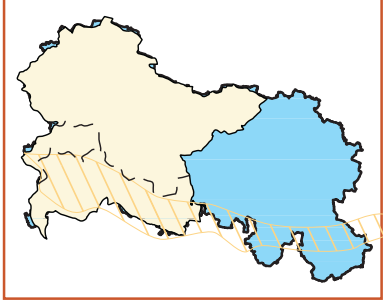
curages

1807 B

# 4/ Bresse, Dombes et val de Saône

## Pressions importantes

Unité Seille, Guyotte



- Rejets ponctuels de collectivités
- Rejets ponctuels industriels
- Rejets ponctuels mixtes
- Zone de pollution diffuse agricole
- Zone de pollution dispersée industrielle
- Zone de pollution dispersée urbaine
- Ouvrage franchissable
- Ouvrage infranchissable
- Artificialisation de cours d'eau
- Zone d'extraction
- Disparition de zones humides
- Prélèvements ponctuels agricoles
- Prélèvements ponctuels AEP
- Prélèvements ponctuels industriels
- Golf
- Prélèvements dispersés agricoles
- Prélèvements dispersés AEP
- Modification du régime hydraulique
- Micro centrales
- Espèces invasives
- Perturbations liées aux étangs
- Transfert AEP (d'un BV vers l'autre)
- Transfert industrie (d'un BV vers l'autre)
- Masse d'eau
- Limite Unités de réflexion

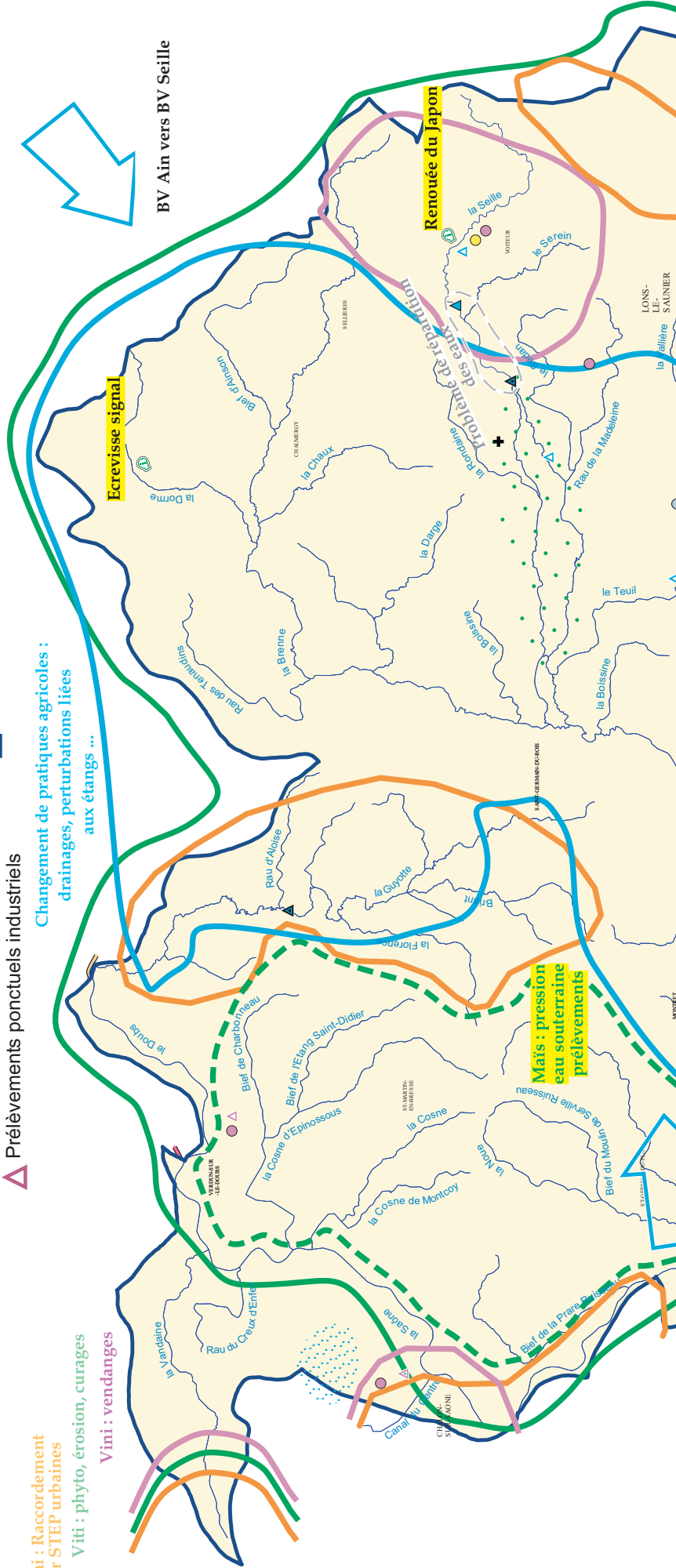
- Rejets ponctuels de collectivités
- Rejets ponctuels industriels
- Rejets ponctuels mixtes
- Zone de pollution diffuse agricole
- Zone de pollution dispersée industrielle
- Zone de pollution dispersée urbaine
- Ouvrage franchissable
- Ouvrage infranchissable
- Artificialisation de cours d'eau
- Zone d'extraction
- Disparition de zones humides
- Prélèvements ponctuels agricoles
- Prélèvements ponctuels AEP
- Prélèvements ponctuels industriels

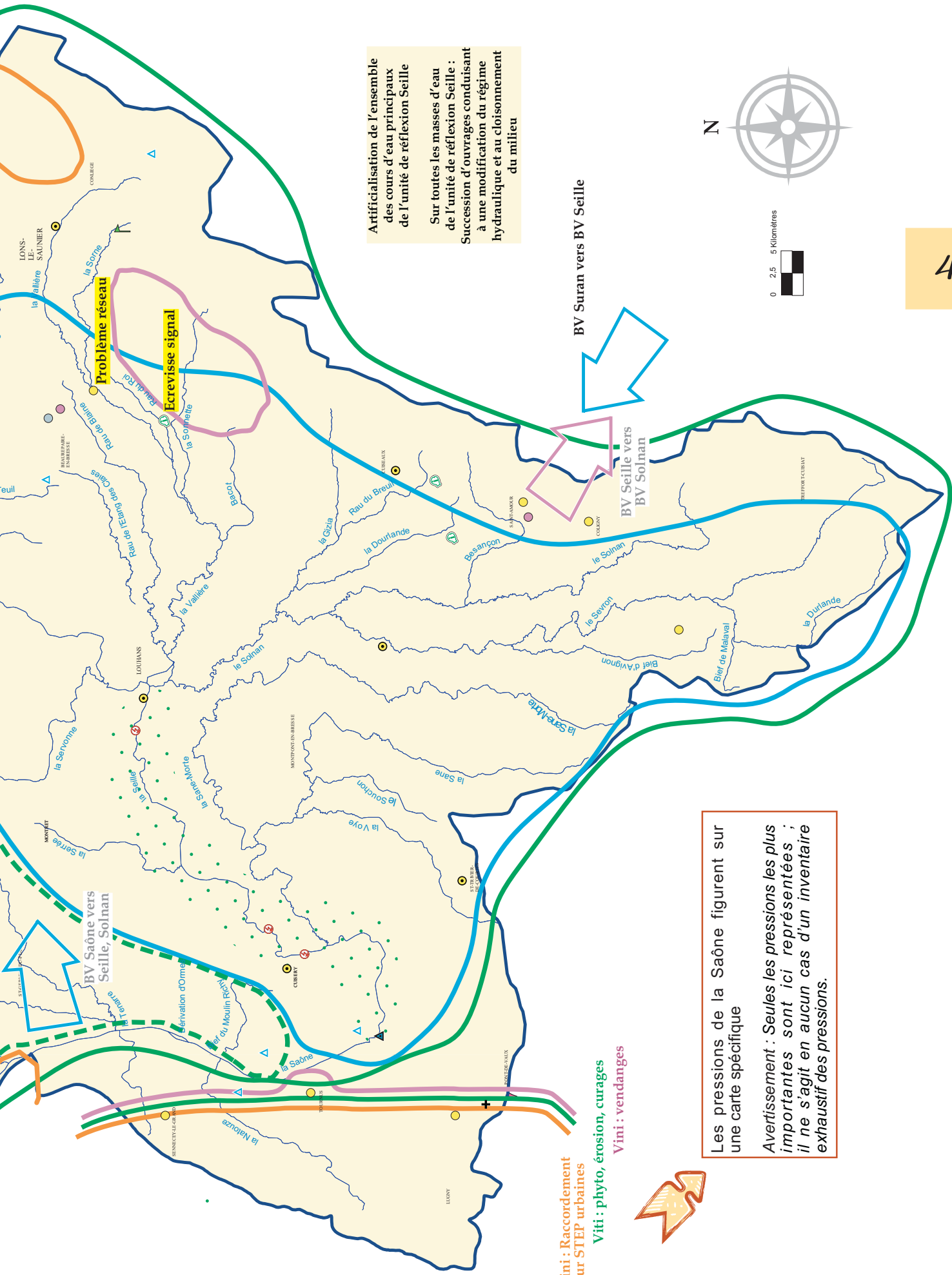
Vini : Raccordement sur STEP urbaines

Viti : phyto, érosion, curages

Vini : vendanges

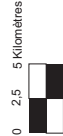
Changement de pratiques agricoles : drainages, perturbations liées aux étangs ...





**Artificialisation de l'ensemble des cours d'eau principaux de l'unité de réflexion Seille**

Sur toutes les masses d'eau de l'unité de réflexion Seille :  
 Succession d'ouvrages conduisant à une modification du régime hydraulique et au cloisonnement du milieu



**Vini : Raccordement sur STEP urbaines**

**Viti : phyto, érosion, curages**

**Vini : vendanges**



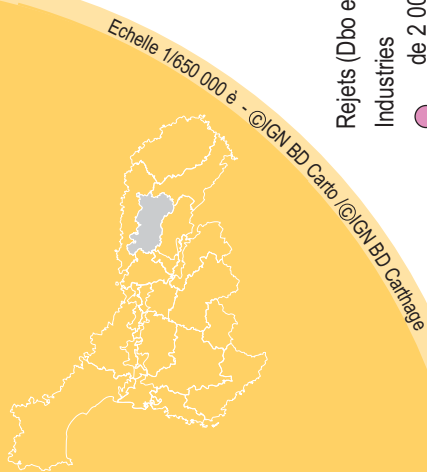
Les pressions de la Saône figurent sur une carte spécifique

*Avertissement : Seules les pressions les plus importantes sont ici représentées ; il ne s'agit en aucun cas d'un inventaire exhaustif des pressions.*

# 4/ Bresse, Dombes et val de Saône

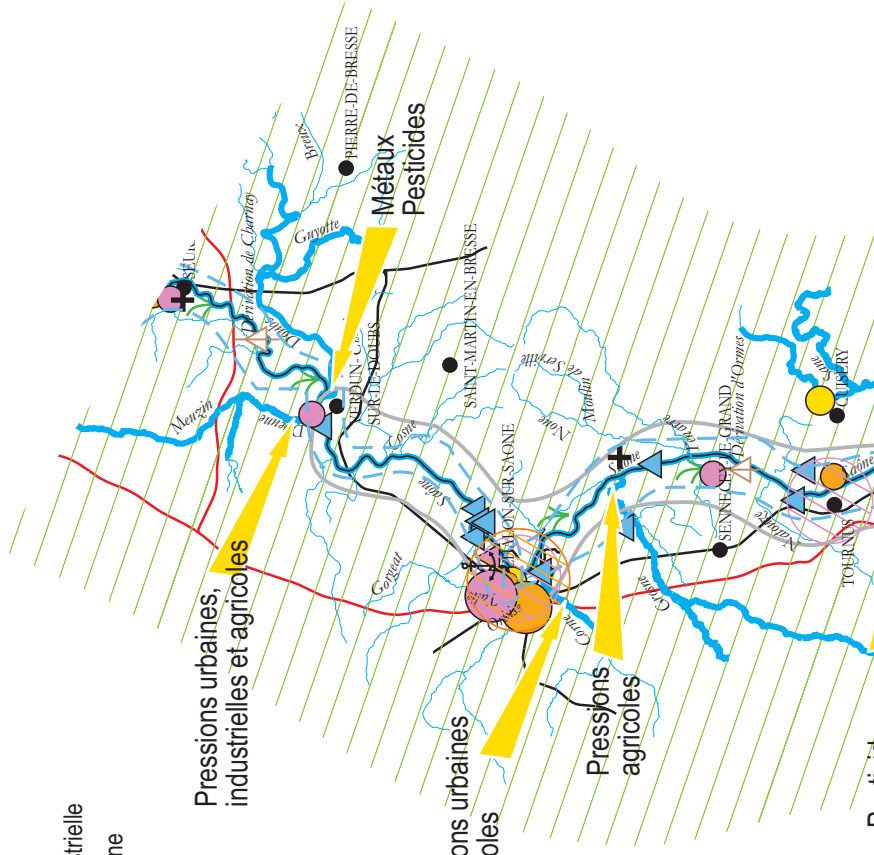
## Pressions importantes

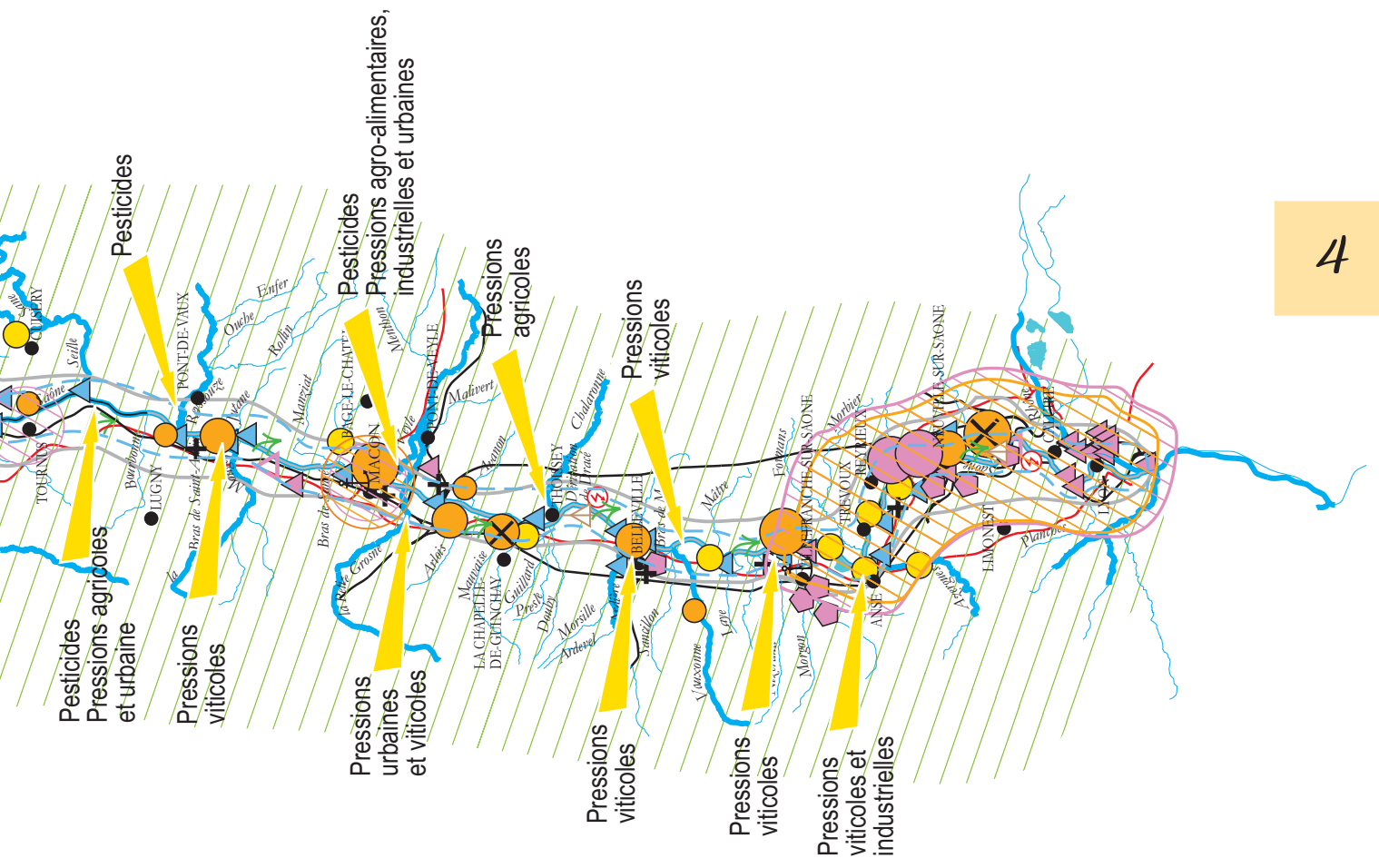
### Saône aval



Echelle 1/650 000 e - ©IGN BD Carthage / ©IGN BD Carthage

- Rejets (Dbo exprimés en EH)
- Industries
  - de 2 000 et 5 000 EH
  - > à 5 000 EH
- Collectivités
  - < à 2 000 EH
  - de 2 000 et 5 000 EH
  - de 5 000 à 20 000 EH
  - > à 20 000 EH
- ⊗ rejets ponctuels mixtes
- Prélèvements
- Eaux superficielles > 500 000 m<sup>3</sup> an
  - AEP
  - Irrigation
  - Industriels
- Eaux souterraines > 500 000 m<sup>3</sup> an
  - AEP
  - Irrigation
  - Industriels
- Artificialisation du cours d'eau
- Artificialisation du lit majeur
- Masses d'eau cours d'eau
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Rejets industriels toxiques avérés ou potentiels (données DPPR 2000 et dires d'experts)
- Micro centrale
- Zones d'extraction
- Ouvrages franchissables
- Ouvrages infranchissables
- Zone d'ouvrages infranchissables
- Disparition des zones humides
- Zone de pollution dispersée industrielle
- Zone de pollution dispersée urbaine
- Zone de pollution diffuse agricole
- Espèces invasives
- Ports










*Avertissement : Seules les pressions les plus importantes sont ici représentées ; il ne s'agit en aucun cas d'un inventaire exhaustif des pressions.*

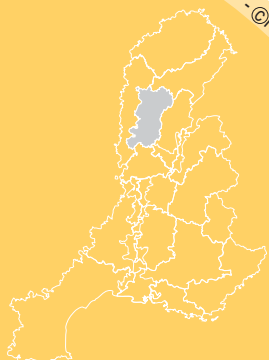


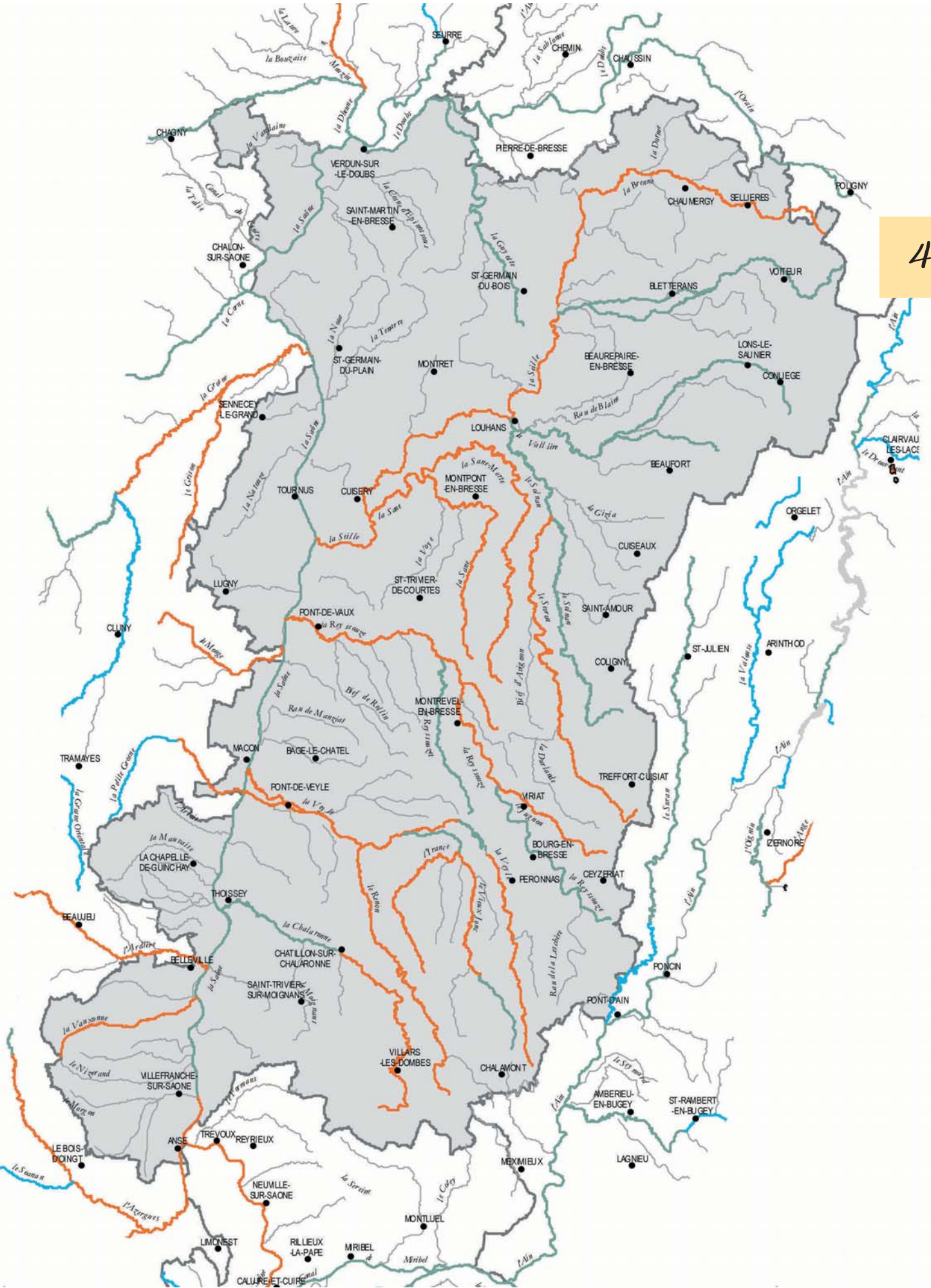
# Masses d'eau superficielle risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015

-  Risque faible
-  Risque fort
-  Niveau de risque à préciser
-  Limite des territoires SDAGE-DCE
-  Cours d'eau






Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Carthage / ©IGN BD Carthage

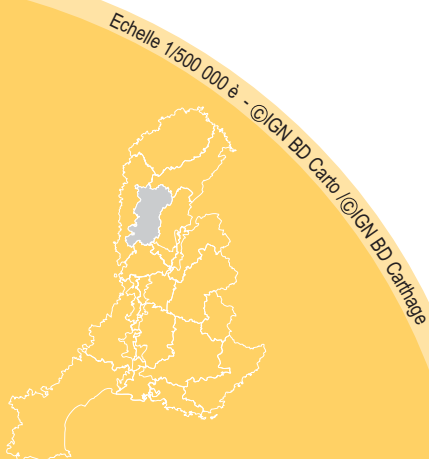




# Masses d'eau superficielle pré-identifiées comme fortement modifiées

## 4/ Bresse, Dombes et val de Saône

-  Masses d'eau pré-identifiées comme fortement modifiées
-  Limite des territoires SDAGE-DCE
-  Cours d'eau





Masses d'eau souterraine à l'affleurement

- risque faible
- risque moyen
- risque fort
- pas de données

Masses d'eau souterraine profondes

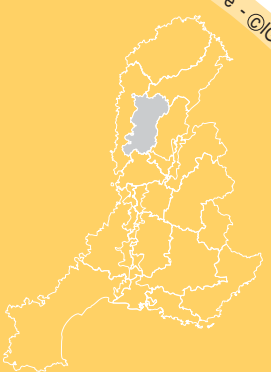
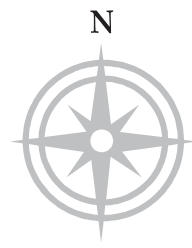
- niveau 1
- niveau 2
- risque faible
- risque moyen
- risque fort
- pas de données

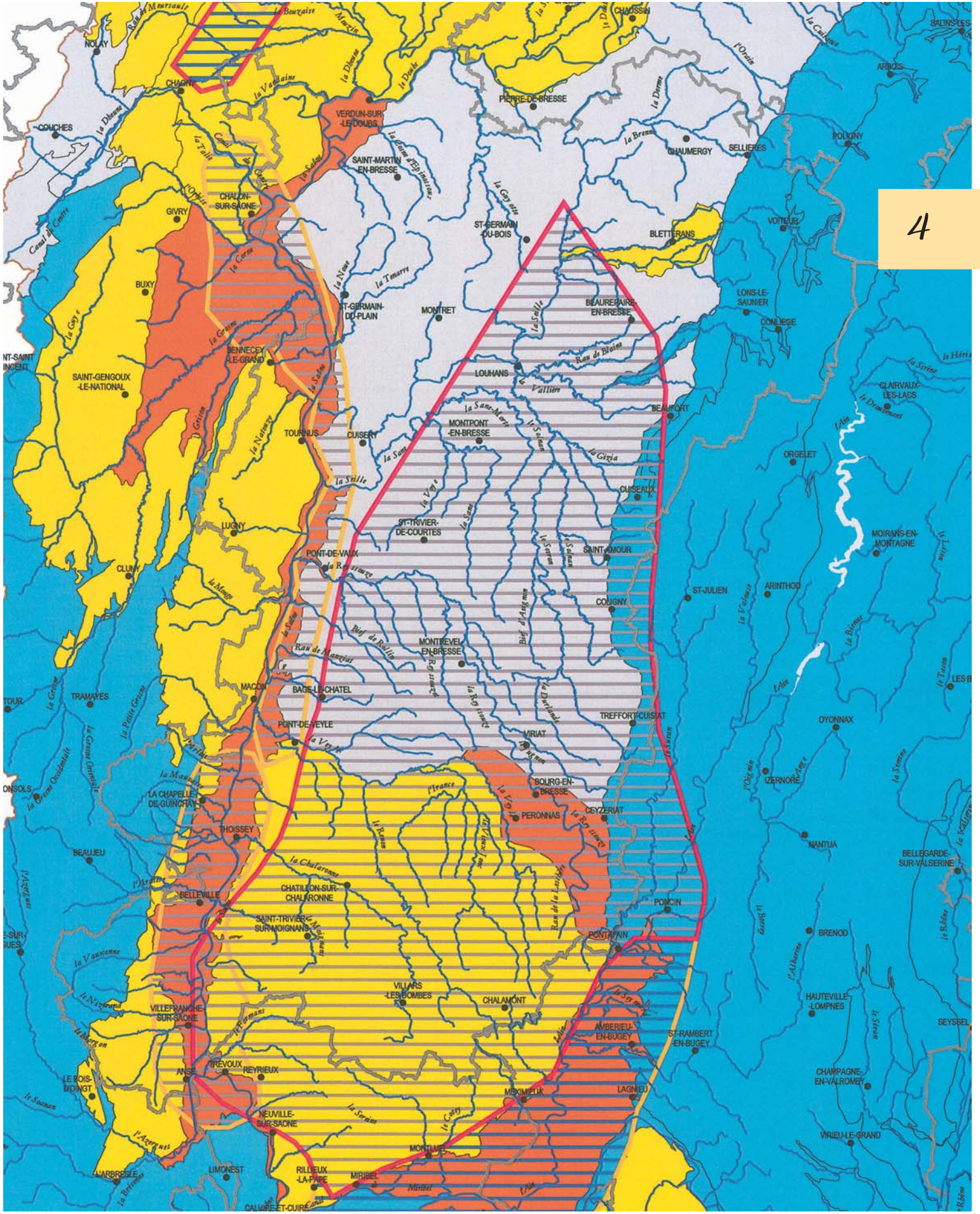
Limite des territoires SDAGE-DCE

Cours d'eau

Limite du bassin hydrographique

Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Carthage





CHAGNY  
COUCHES  
GIVRY  
BUXY  
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL  
CLUNY  
TRAMAYES  
BEAUJEU  
VILLERFRANCHE-SUR-SAONE  
REYVOUX  
REYRIEUX  
NEUVILLE-SUR-SAONE  
LIMONEST  
RILLEUX-LA-PAPE  
MIRIBEL  
MONTLUS  
CALUSE-ET-CUIRE

VERDUN-SUR-LE-DOUBS  
SAINT-MARTIN-EN-BRESSE  
ST-GERMAIN-DU-BOIS  
ST-GERMAIN-DE-PLAIN  
MONTRET  
LOUHANS  
MONTPONT-EN-BRESSE  
ST-TRIVIER-DE-COURTES  
PONT-DE-VAUX  
MONTREVEL-EN-BRESSE  
BAGEL-CHATTEL  
PONT-DE-NEYLE  
MACON  
THOISSEY  
CHATELON-SUR-CHALIRONNE  
VILLARS-LES-BOMBES  
CHALAMONT  
MONTMELIX  
MOUXEUX

PIERRE-DE-BRESSE  
CHAUMERGY  
SELLIERES  
BLETTERANS  
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE  
LOUANS  
MONTPONT-EN-BRESSE  
SAINT-MOURE  
COGNAY  
ST-JULIEN  
TREFFORT-CUISAT  
MIRIAT  
BOURGEN-BRESSE  
PERONNAS  
GEYZERIAT  
PONTAN  
PONCIN  
AMBERIEUX-EN-BUGEY  
ST-RAMBERT-EN-BUGEY  
LAGNEU

ARBOIS  
POLIGNY  
VOTTEUR  
LONS-LE-SAUNIER  
CONLEGE  
ORGELET  
MOIRANS-EN-MONTAGNE  
AFRINTHOUD  
OYONNAX  
NANTUA  
BELLEGARDE-SUR-VALSERINE  
BRENOD  
HAUTEVILLE-L'OMPHNES  
SEYSSSEL  
VRIEU-LE-GRAND

Masses d'eau souterraine à l'affleurement

- risque faible
- risque moyen
- risque fort
- pas de données

Masses d'eau souterraine profondes

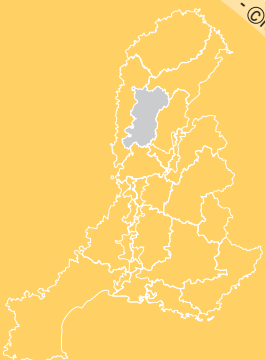
- niveau 1
- niveau 2
- risque faible
- risque moyen
- risque fort
- pas de données

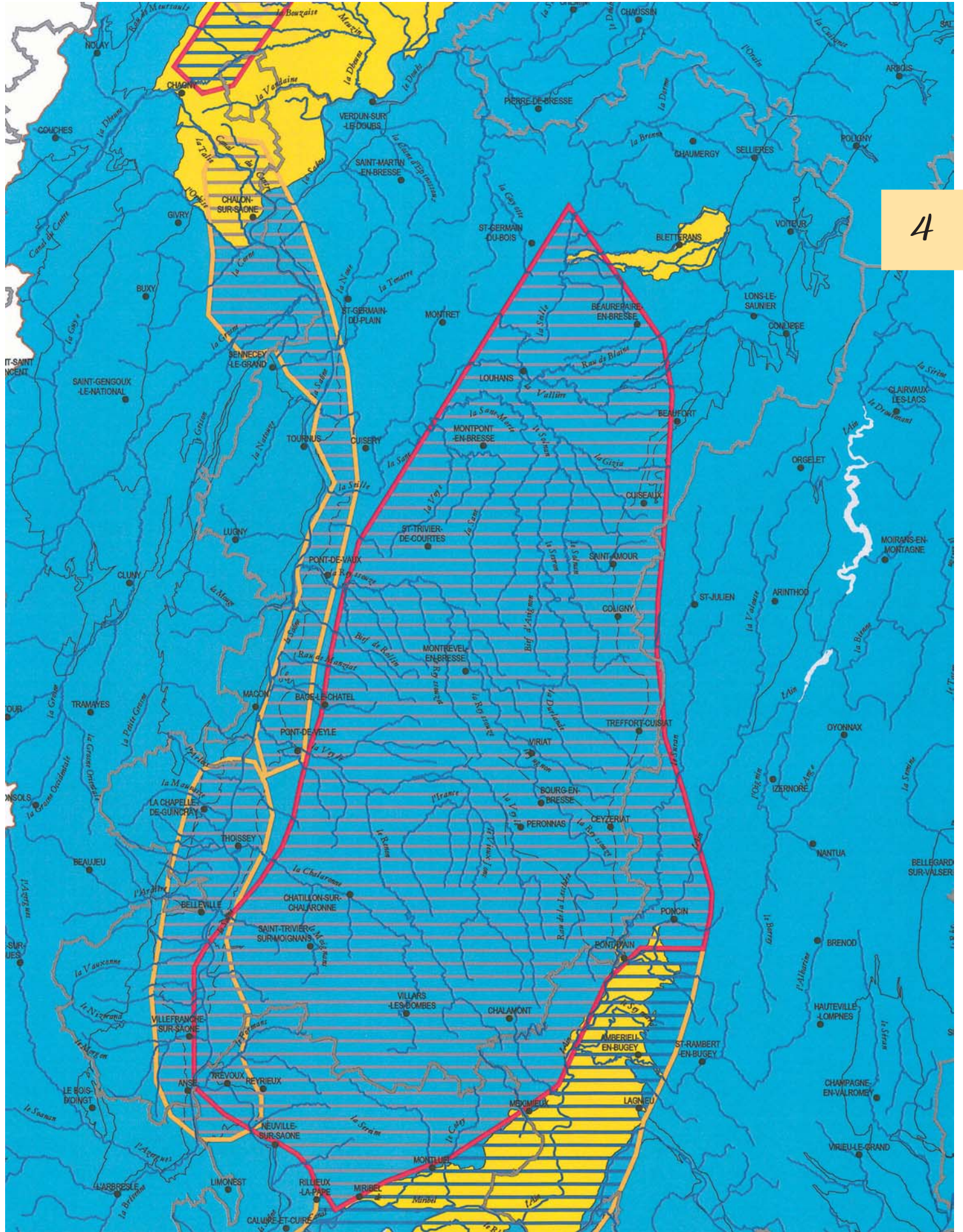
Limite des territoires SDAGE-DCE

Cours d'eau

Limite du bassin hydrographique

Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Carthage





# Liste des masses d'eau principales et facteurs de risque de non atteinte du bon état

## Cours d'eau

Code	nom	Risque de non atteinte du bon état	Pré-identification en masse d'eau fortement modifiée	Qualité physique			
				matières organiques et oxydables	matières azotées	nitrites	nitrate
575	La Vauxonne	Fort	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	Fort	Non	médiocre	moyenne	moyenne	moyenne
577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
580	La Petite Veyle	Fort	Non	bonne	bonne	moyenne	moyenne
581	La Veyle du Renon à la Saône	Fort	Non	bonne	bonne	moyenne	moyenne
582	Le Renon	Fort	Non	bonne	bonne	moyenne	moyenne
583	La Veyle de l'Etre au Renon	Fort	Non	très bonne	bonne	moyenne	moyenne
584a	Le Vieux Jonc de sa source à St Paul de Varax	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
584b	Le Vieux Jonc de St Paul de Varax à St André	Fort	Non	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne
584c	Le Vieux Jonc de l'aval de St André et l'Irance jusqu'à leur confluence	Fort	Non	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne
584d	L'Irance à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc	Doute	Non	bonne	bonne	moyenne	moyenne
587a	La Veyle de sa source à l'amont de Lent	Fort	Non	moyenne	bonne	bonne	bonne
587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg	Fort	Non	bonne	bonne	médiocre	médiocre
593a	Le Jugnon, la Reyssouze du Clairant à la confluence avec le Reyssouzet, et le bief de la gravières	Fort	Non	bonne	moyenne	moyenne	moyenne
593b	Le Reyssouzet	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
593c	La Reyssouze de la confluence avec le Reyssouzet à la Saône	Fort	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
594	La Reyssouze de sa source au Clairant inclus	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
596	La Seille du Solnan à sa confluence avec la Saône	Fort	Oui	bonne	bonne	médiocre	médiocre
597	Les Sanes	Fort	Non	médiocre	moyenne	moyenne	moyenne
598a	Le Solnan	Doute*	Non	bonne	bonne	moyenne	moyenne
598b	Le Sevron jusqu'à sa confluence avec le Solnan	Fort*	Non	médiocre	médiocre	moyenne	moyenne
599	La Vallière Sonette incluse	Doute	Non	moyenne	bonne	bonne	bonne
600	La Brenne	Fort	Non	très bonne	très bonne	médiocre	médiocre
601	La Seille de sa source à la confluence avec la Brenne	Doute*	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
613	La Guyotte	Doute	Non	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne
1803	La Seille de la Brenne au Solnan	Fort	Non	bonne	bonne	moyenne	moyenne
1807a	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	Doute	Doute	bonne	bonne	bonne	bonne
2010	La Veyle du plan d'eau de St Denis lès Bourg à l'Etre inclus	Doute	Non	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne

\* Le statut de ces masses d'eau sera réexaminé en s'appuyant notamment sur les informations recueillies lors de la consultation institutionnelle.

## Plans d'eau

Code	Nom	Type	Qualité	Risque de non atteinte du bon état
L32	Forêt (étang)	artificielle	Mauvaise	
L33	Glareins petit (étang)	artificielle	Mauvaise	
L34	Glareins grand (étang)	artificielle	Mauvaise	
L35	Birieux (étang)	artificielle	Mauvaise	
L36	Marais grand (étang)	artificielle	Mauvaise	
L37	Chassagne (étang)	artificielle	Mauvaise	
L38	Moulin (étang)	artificielle	Mauvaise	
L39	Turlet (étang)	artificielle	Mauvaise	
L40	Montrevel (gravière)	artificielle	Bonne	
L41	Saint Denis (gravière)	artificielle	Moyenne	
L51	Anse (gravière)	artificielle	Bonne	

\* Pour les masses d'eau artificielles et les masses d'eau fortement modifiées, seul un recensement est demandé par la directive cadre.

## Masses d'eaux souterraines

Code	nom	Risque de non atteinte du bon état qualitatif	Risque de non atteinte du bon état quantitatif	Risque de non atteinte du bon état	Aspects quantitatifs		E
					Equilibre de la ressource	Equilibre du biseau salé	
6135	Formations plioquaternaires Dombes - sud	Moyen	Faible	Moyen	Très Bon		M
6140	Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er plateau	Faible	Faible	Faible	Très Bon		Tr
6143	Formations plioquaternaires Dombes - nord	?	Faible	?	Bon		Bo
6305	Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosnes	Fort	Faible	Fort	Bon		Bo
6329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen		M
6342	Alluvions fluvioglacières Couloir de Certines	Fort	Faible	Fort	Bon		M
6346	Alluvions de la Bresse - plaine de Bletterans	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen		Tr
6349	Alluvions de la Bresse - plaine de la Vallière	Faible	Faible	Faible	Bon		Tr
6503	Domaine formations sédimentaire des Cotes chalonaises et maconnaises	Moyen	Faible	Moyen	Bon		Bo
6516	Domaine triasique et liasique du vignoble jurassien	Faible	Faible	Faible	?		?
6611	Socle Monts du lyonnais, beaujolais, maconnais et chalonais BV Saône	Faible	Faible	Faible	Bon		Tr



? : manque d'information pour se prononcer





## SECRETARIAT TECHNIQUE SDAGE - DCE



### Siège

2-4 Allée de Lodz  
69363 LYON CEDEX 07

### SECRETARIAT DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

#### Délégation de Besançon

Immeuble "Le Cadran"  
34, rue de la Corvée  
25000 BESANCON

#### Délégation Rhône-Alpes

14, rue Jonas Salk  
69363 LYON Cedex 07

#### Délégation de Marseille

Immeuble "le Noailles"  
62, la Canebière  
13001 MARSEILLE

#### Délégation de Montpellier

Immeuble le Mondial  
284, rue du Mas de Carbonnier  
34000 MONTPELLIER



DIRECTION  
REGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
RHÔNE-ALPES  
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

#### Direction régionale de l'environnement Bourgogne

Cité administrative Dampierre  
6, rue Chancelier de l'Hospital  
BP 1550  
21033 DIJON CEDEX

#### Direction régionale de l'environnement Franche-Comté

5 rue du Général Sarrail  
B P 137  
25014 BESANCON CEDEX

#### Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes

208 bis rue Garibaldi  
69422 LYON CEDEX 03

#### Direction régionale de l'environnement Languedoc-Roussillon

58 avenue Marie de Montpellier, CS 79034  
34965 MONTPELLIER CEDEX 02

#### Direction régionale de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Tholonet  
BP 120  
13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

ont été associées :

Diren Lorraine, Champagne-Ardennes et Midi-Pyrénées